

Vincent Regnault, Avocat
Chef de service
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 17 octobre 2013

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande ré-amendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2013
PHASE - 2
Notre dossier : 312-00655
Dossier Régie : R-3837-2013

Chère consoeur,

Nous accusons bonne réception de votre correspondance datée du 16 octobre dernier. En prévision de cette audience, nous vous informons que Madame Marie-Stella Downs de même que Messieurs Dave Rhéaume et Frédéric Morel seront disponibles afin de répondre aux questions des intervenants et de la Régie.

Par ailleurs, dans votre correspondance, vous mentionnez notamment ce qui suit :

« (...) la Régie convoque une **audience d'une demi-journée le 21 octobre 2013 à compter de 13 h dans la salle Krieghoff** afin d'entendre les participants à la phase 2 du présent dossier sur les thèmes suivants : (...) »

(nous soulignons)

À cet égard, Gaz Métro aimerait obtenir de plus amples informations concernant la nature de l'audience du 21 octobre. En effet, comment la Régie voit-elle le déroulement de cette demi-journée d'audience? Est-ce une demi-journée d'audience d'information, semblable à celle du 26 septembre dernier au sujet de l'entente de

principe intervenue avec TransCanada, qui vise à permettre la mise à niveau de tous, en prévision des audiences qui débiteront le 6 novembre prochain? Ou s'agit-il plutôt d'une audience distincte et complète en soi qui vise à traiter entièrement les quatre éléments énumérés dans votre correspondance du 16 octobre? En d'autres termes, la Régie extirpe-t-elle des audiences débutant le 6 novembre prochain les quatre éléments en question pour les traiter le 21 octobre 2013? Dans la mesure où il s'agit d'une audience distincte et complète en soi, nous présumons que le déroulement de la journée ressemblera à une journée typique soit : preuve de Gaz Métro, preuve des intervenants, contre preuve de Gaz Métro et argumentation des procureurs des parties. À l'issue d'une telle audience, la Régie prendrait le tout en délibéré afin de rendre une décision sur les sujets ainsi discutés devant elle, le cas échéant. Vous comprendrez que la distinction est de taille notamment en termes de préparation pour le soussigné et l'ensemble des procureurs au dossier. Nous vous remercions à l'avance pour les renseignements additionnels que vous nous fournirez et qui permettront d'éviter qu'un participant soit pris par surprise le 21 octobre prochain.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Regnault

Vincent Regnault
VR/mb